Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 040-214001331-20250701-DELIB10_53_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABENNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
23/06/2025		
Date d'affichage		
23/06/2025		

Séance du 1ier Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 1ier Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, DUBOS Christelle, PELLETIER Mathieu, SALLABERRY Muriel, DARRIBERE Patrick qui ont donné respectivement pouvoir à FRACCHETTI Bernard, CHESSOUX Stéphanie, PETITJEAN Jérôme, RONDET Chantal et DELPUECH Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien, TAUZIN Marie-France.

Secrétaire de séance : FRACCHETTI Bernard

2025-07-01-10/53 **Intégration dans le domaine public parcelle rue de Sempouy**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la propriété de personnes publiques,
Considérant l'intérêt général de poursuivre l'aménagement de la rue de Sempouy,
Vu la délibération n°2020-02-19-17/17 approuvant l'acquisition de la parcelle AL 313p,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la rétrocession de la parcelle AL313 renumérotée AL651 dans le domaine public de la commune pour intégration dans le domaine public communautaire.

A Labenne, le 2 Juillet 2025

Le Secrétaire de séance,

Bernard FRACCHETTI

La Maire,

Stéphanie CHESSOUX

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 04/07/2025
Et publication et/ou notification le 04/07/2025